



Article 1 : Règlement

- Le paiement total de votre location peut s'effectuer soit par virement Interac, carte de crédit ou au comptant lors de la prise de possession de l'équipement à notre entrepôt.

Article 2 : Réservation

- La réservation est valide au moment où vous recevez un courriel de confirmation.
Ce qui implique que le paiement du dépôt de sécurité de 100,00\$ a été fait.
- Aucune confirmation par téléphone ni par texto ne sera acceptée.

Article 3 : Retour

- Le dépôt de sécurité de 100,00\$ sera restitué au locataire après inspection de l'équipement à son retour. Veuillez prévoir 24 à 48 heures pour ladite transaction par la comptabilité.
- L'équipement loué doit revenir à notre entrepôt au plus tard pour 16h30 le jour du retour ou selon une entente particulière avec le locateur.
- La tente-roulotte ou la roulotte hybride doit revenir dans le même état que le départ, sinon il y aura un frais de nettoyage de 50,00\$.
- Le taux horaire facturé sera de 80\$/hre pour toute réparation de bris d'équipement.

Article 4 : Annulation

- L'annulation de votre contrat est toujours possible 7 jours avant la date de location sans la perte de votre dépôt de sécurité. Au-delà de cette date, le dépôt de sécurité sera encaissé.



Article 5 : Assurance et dommage

- **Le locataire doit posséder l'advenant FAQ27 en vigueur dans sa police d'assurance automobile. Une souscription est toujours possible auprès de votre assureur.**

Article 6 : Non inclus

- **Les frais des autoroutes payantes sont à la charge du locataire de l'équipement.**
- **Le kit de cuisine est offert en option**

Article 7 : Responsabilité du locateur

- **Le locateur n'est pas tenu responsable de la perte ou bris du/des vélos suite à l'utilisation des supports à vélos (si disponible) sur la tente-roulotte.**
- **Le locateur se réserve le droit de remplacer l'équipement loué par un équivalent si celui-ci est brisé ou non sécuritaire pour le client. Dans le cas d'une impossibilité d'équivalence, le tarif sera réajusté en conséquence.**

Article 8 : Exclusion

- **Le client est responsable du gonflage des pneus pendant son trajet.**

En cas de crevaison, le client est responsable du remplacement de la roue et de sa réparation.

Des frais pourront être appliqués en cas de retour non réparé.